

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DUPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOISDEPARTEMENT  
DE LA SOMME

Séance du 13 février 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
52	37

Objet de la délibération
Tourisme Adoption de la stratégie de développement touristique du PMGA
Référence
24_20200213_9.1.

Date de la convocation
07/02/2020

Date d'affichage
19/02/2020

L'année deux mille vingt, le treize février à 09 heures 30, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'Amiens, sous la présidence de M. Alain GEST, Président.

Etaient présents : Mme BRIAULT, CANDELA, CLAISSE, DEBART, GEST, RENAUX, DE WITASSE THEZY, RIFFLART, LORIC, PETIT, Mme HAMADI, HERNANDEZ, JARDE, MERCUZOT, Mme PINON, SAVREUX, DEFLESSELLE, DURIEUX, MAGNIER, SOMON, BLEYAERT, LEFEUVRE, FRANCOIS, LEPERS, VILLAIN, BEAUVARLET, STOTER, Mme LEMAIRE, LETESSE, CAPELLE, SURHOMME, Mme MAILLART, Mme WU, Mme THIEBAUT.

Excusés ayant donné procuration :

Mme FINET à M. RENAUX  
M. SIMON à Mme FOURÉ  
M. WATELAIN à Mme LEMAIRE  
Mme CARPENTIER à Mme THIEBAUT

Excusés, absents : Mme BOHAIN, FRADCOURT, Mme RODINGER, Mme DE WAZIERS, DEFOSSES, LOGNON, BABAUT, GERARD, GREVIN, LENGLET, DELNEF, DESTOMBES, Mme FOURE, DESSEAUX.

Ont été nommé(e)s secrétaires de séance :

Pierre SAVREUX et Joseph BLEAYERT

En décembre 2018, la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole a lancé une démarche de construction de sa stratégie de développement touristique lors des premières assises du tourisme du territoire. Il a rapidement été décidé que le Pôle Métropolitain s'associe à cette démarche.

Les potentialités du territoire sont en phase avec des attentes sociétales actuelles qui s'affirment : besoin de ressourcement, départs de plus en plus souvent, mais moins longtemps et moins loin, recherche de reconnexion à la nature, visite de patrimoine d'exception ... Ainsi le Pôle Métropolitain bénéficie d'un gisement de sites et d'offres non valorisés qui peuvent répondre à ces attentes. Il s'agit désormais d'accompagner la montée en puissance des offres et d'en optimiser l'efficacité.

La stratégie a été co-construite avec les 8 EPCI et les principaux partenaires du tourisme sur le territoire. De nombreux ateliers et réunions ont été organisés lors du premier semestre 2019 afin de faire participer un maximum d'acteurs publics et privés.

Les travaux ont permis de déterminer 4 axes de travail, 27 chantiers opérationnels et 53 actions. Il s'agit d'une stratégie tournée vers l'attractivité afin de faire connaître le territoire et faire venir les visiteurs en adaptant les offres aux attentes des clientèles ciblées (familles, urbains, touristes d'affaires et internationaux de passage, et clientèles de proximité). La déclinaison de la stratégie s'appuie sur quatre thématiques prioritaires :

- Le tourisme de nature, le slow tourism ;
- La découverte du patrimoine historique et culturel ;
- Le tourisme de Mémoire ;
- Le tourisme d'affaires.

Les quatre axes stratégiques définis autour de ces thématiques sont les suivants :

- Valoriser et mettre en tourisme le gisement du Grand Amiénois ;
- Communiquer pour développer les flux, faire venir et rester sur le territoire ;
- Garantir l'excellence de l'expérience touristique ;
- S'organiser pour porter efficacement la stratégie.

La synthèse du rapport d'étude final est jointe à la présente délibération. Le rapport complet est consultable auprès des services du Pôle Métropolitain.

La stratégie élaborée en 2019 permet ainsi au Pôle Métropolitain d'établir sa feuille de route pour les prochaines années en matière d'actions de développement touristique. Les propositions établies pour cette stratégie doivent désormais faire l'objet d'une adaptation en feuille de route à court, moyen et long termes. Toutefois, il semble important de profiter de la dynamique enclenchée lors des ateliers de construction de la stratégie avec les partenaires et prestataires touristiques. Dans ce cadre, le Pôle Métropolitain et les Offices de Tourisme du territoire ont établi une liste d'actions prioritaires et ont d'ores et déjà engagé des travaux de mise en œuvre de certaines. La liste ci-après présente les 15 actions à engager et mettre en œuvre en 2020. Dès à présent, il appartient à chaque organisme de mettre à disposition les ressources et moyens nécessaires à une mise en œuvre efficace de la stratégie à l'échelle du Pôle Métropolitain.

#### Liste des actions prioritaires pour 2020 :

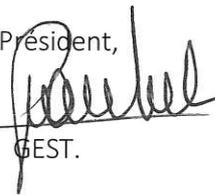
- Formaliser un calendrier commun des événements ;
- Développer des outils de promotion en commun ;
- Développer une charte graphique du tourisme du Grand Amiénois et un discours commun ;
- Etablir des Schémas d'Accueil et de Diffusion de l'Information pour tous les OT du Grand Amiénois ;
- Développer un observatoire du tourisme à l'échelle du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois avec les partenaires de l'observation économique ;
- Créer un ou des « pass » culture et tourisme à l'échelle élargie, intégrant également les transports ;
- Mettre en place un ou des « pass » pour les résidents du territoire ;
- Profiter des dates anniversaires pour des actions de promotion spécifiques
- Développer des visites de sites « exceptionnelles » ;
- Développer l'offre d'hébergement le long des grands itinéraires cyclables
- Finaliser et développer les services sur l'itinéraire majeur de la vallée de la Somme ;
- Développer les itinéraires pédestres, cyclables et équestres sur tout le territoire ;
- Elaborer un guide spécifique des itinéraires de découverte du territoire ;
- Développer des offres nouvelles valorisant l'arrière-front ;
- Intégrer une coloration des univers verniens dans les valorisations patrimoniales.

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

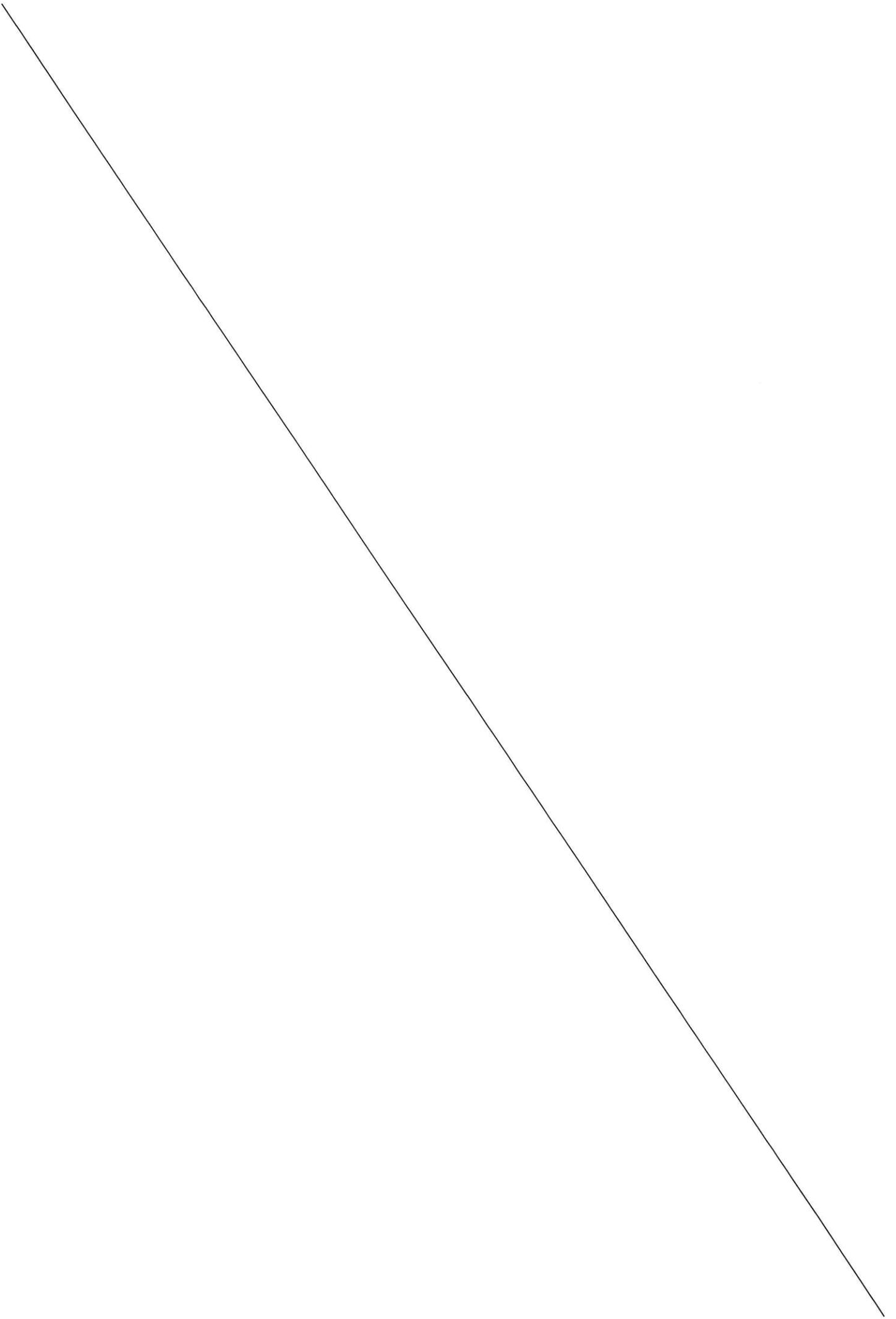
- Adopte la présente délibération cadre et la stratégie de développement touristique, mise à disposition des élus, présentant les enjeux de la stratégie tourisme du Pôle Métropolitain et ses priorités ;
- Charge le Président de la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 13 février 2020  
Et ont signé les membres présents;  
Pour extrait conforme,

Le Président,



A. GEST.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : Leriverend Emilie

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2420200213_91
Date de la décision:	2020-02-13 00:00:00+01
Objet:	TOURISME Adoption de la stratégie de développement touristique du PMGA
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique:	080-200082063-20200213-2420200213_91-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
080-200082063-20200213-2420200213_91-DE-1-1_0.xml	text/xml	899
nom de original:		
DELIB24_STRATEGIE_TOURISME.pdf	application/pdf	160547
nom de métier:		
99_DE-080-200082063-20200213-2420200213_91-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	160547

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 février 2020 à 17h07min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 février 2020 à 17h07min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 février 2020 à 17h07min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 février 2020 à 17h07min41s	Reçu par le MI le 2020-02-14

